

Coordinateur de programme humanitaire | VAE

Lien vers la formation

PRÉSENTATION

La gestion et la coordination de projet et programme sont à la fois le volant et le moteur des opérations de solidarité. En consultation avec les ONG qui déploient leur aide et savoir-faire sur les terrains de crise, Bioforce a identifié trois fonctions clés pour cerner ce métier et les emplois qu'il regroupe : la conception de la stratégie d'intervention (quelle réponse aux besoins d'une population ? Comment ensuite la transformer en un programme humanitaire opérationnel ? Avec quels partenaires, quels bailleurs de fonds ?), la conception et la gestion de projet, le management des équipes mobilisées sur le projet.

Vous avez exercé le métier de Coordinateur de programme humanitaire sur le terrain pendant au moins un an ? La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) vous permet de faire reconnaître votre expérience pour obtenir la certification professionnelle Bioforce de niveau 7, équivalent bac+5.

RÉFÉRENTIEL D'EMPLOI: Découvrez les compétences que les ONG attendent de vous sur le terrain

EN SUIVANT CETTE FORMATION, VOUS OBTIENDREZ

• Une certification professionnelle de niveau 7 (équivalent bac +5) enregistrée au RNCP

CRITÈRES D'ADMISSION

Au moins un an d'activité professionnelle exercée de façon continue ou non, en rapport direct avec la certification visée. Sont prises en compte dans une demande de VAE l'ensemble des activités professionnelles salariées et non salariées (tel que le bénévolat, volontariat, stage pratique) pratiquées en France ou à l'étranger.

DÉTAILS DU TARIF

Tarifs

Etape 1 | Candidature : 150 € | 100 000 FCFA

Etape 3 | Passage en jury (En France ou à distance) : 1500 € | 1 000 000 FCFA

Accompagnement à la démarche VAE (non obligatoire, uniquement si souhaité par le candidat) : Bioforce et son partenaire, Les 2 Rives, s'associent pour accompagner les professionnels de l'humanitaire dans leur démarche VAE. <u>Un programme complet, sur-mesure, à votre rythme pour faire reconnaître et valoriser votre expérience!</u>

LES ÉTAPES DE VOTRE VAE

Étape 1 : candidater

Le formulaire de candidature est à remplir en ligne sur la page web de la certification visée. Vous recevrez ensuite un email (pensez à vérifier votre dossier « spams ») qui vous permettra d'accéder à votre Espace Candidat : vous pourrez y finaliser votre candidature, en



suivre l'avancée, et payer les frais de candidature.

Étape 2 : déposer un dossier de recevabilité

Téléchargez le <u>formulaire de recevabilité</u>. Une fois rempli, renvoyez-le à l'adresse <u>vae@bioforce.org</u> accompagné des pièces justificatives demandées, dont la preuve du paiement des frais de candidature. Vous pouvez déposer un dossier par certification professionnelle par an. Bioforce examine ensuite votre dossier et vous notifie de sa décision par email (notification de recevabilité).

Étape 3 : rédiger et soutenir son dossier de présentation des acquis

Si votre candidature est retenue, vous recevez un dossier de présentation des acquis, qui vous permet de décrire et d'analyser les activités et les compétences acquises lors des expériences professionnelles en lien avec la certification professionnelle visée. Vous devez alors vous acquitter des frais de jury et renvoyer votre dossier complet à Bioforce dans un délai de 18 mois suivant votre notification de recevabilité. Vous êtes ensuite invité à présenter ce dossier devant un jury composé de représentants de Bioforce et du secteur de l'action humanitaire, qui évalue votre expérience et vos compétences et décide de l'attribution ou non de la certification professionnelle.

69% des candidats en 2018-2019 ont obtenu une certification professionnelle Bioforce en Validation des Acquis de l'Expérience

Lien vers la formation